



Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

REÇU LE

08 NOV. 2017

Sous-Préfecture
de ValenciennesEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 18 octobre 2017Date de convocation :
Le 09 octobre 2017

Nombre :

- délégués titulaires : 18
 - de présents : 6
 - de votants : 7
- délégués suppléants : 12
 - de présents : 2
 - de votants : 2

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/024/17

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Décision Modificative
n°2/2017.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :

-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit octobre à quatorze heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le neuf octobre 2017.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (06) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ;
M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées (02) :

Mme Monique DESSENSIS ; Mme Alexia BAUDOUX.

Étaient absents, excusés (12) :

M. Geneviève MANNARINO excusée ; M. Laurent DEGALLAIX ; M. Grégory LELONG excusé qui a donné pouvoir à Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Mattéo GUALANO excusée ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Laurence PÉAN ; M. Vincent DOCHEZ excusé ; Mme Monique GUILBERT excusée ; M. Bruno FONTAINE excusé qui a donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent HADOT excusé qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2017 voté en Conseil Communautaire du 16 décembre 2016 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2017 de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 1^{er} février 2017 ;

Vu la Décision modificative N°1 du Budget 2017, votée en séance du Comité de Direction le 5 avril 2017 ;

Pour la bonne exécution du budget 2017, il convient de prendre une décision modificative (Cf. annexe).

La décision modificative n°1 de l'exercice 2017 du Budget de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole s'équilibre comme suit :

- En section d'investissement à 24 100€,

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 18 octobre 2017,

- D'accepter la présente décision modificative annexée à la présente,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTÉ :

- La présente décision modificative annexée,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à signer tout document relatif à ce dossier.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 18 octobre 2017

La Présidente,
Élisabeth GONDY

